



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à l'arrivée à échéance d'un usage de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2022/383 du 4 mars 2022, renouvelant l'approbation de la substance active à faible risque *Metarhizium brunneum* — souche *Ma 43* conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,*

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **LALGUARD M52 GR***

de la société DANSTAR FERMENT AG

enregistrée sous le n° 2023-1522

*Vu le courrier de l'Anses du 26 mai 2023, relatif à l'arrivée à échéance d'un usage de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **LALGUARD M52 GR**,*

Considérant l'absence de l'usage figurant en annexe, dans la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit,

Considérant en conséquence que, pour cet usage, les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'usage visé en annexe du produit **LALGUARD M52 GR** **est arrivé à échéance** le 30 avril 2023, en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	LALGUARD M52 GR MITAXION G
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DANSTAR FERMENT AG Poststrasse 30 CH-6300 ZOUG Suisse
Formulation	Granulé (GR)
Contenant	900000000 UFC/g - metarhizium anisopliae var. anisopliae strain F52
Numéro d'intrant	2110130
Numéro d'AMM	2110055
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 16/08/2023

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE I : Conditions concernant l'échéance des usages

Liste des usages arrivés à échéance

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
14102101 Arbres et arbustes*Trt Sol*Ravageurs du sol (1)	500 g/m3	2/an	2	31/10/2023	31/10/2024
Motivation : Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.					